

S. N. C. F.

Région du NORD

Voie et Bâtiments

# AFFAIRES GÉNÉRALES

(Répertoire G)

V 932

Section N°

## Guerre

Subdivision N°

DIVERS

Protection contre les attaques aériennes

Titre du dossier : 11. Équipes mobiles

dossier n° 3

Année 1941 Nos 2005

Année 1942 Nos 10

Année 1943 Nos 1002

Année 19 Nos

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
	1941					
	1830 <sup>bis</sup> 24 mars	Reboul		Guillaume	cl	
	1831 25 "	Ponchey		so	cl	
	1835 27 "	Ponchey		Guillaume	cl	
	1849 <sup>bis</sup> 4 avril	Guillaume		Parmantier	cl	
	1861 12 "	Guillaume		Ponchey	cl	
	1864 12 "	Parmantier		Guillaume	cl	
	1874 <sup>bis</sup> 17 "	Ponchey		Guillaume	cl copie	
	1890 28 "	Guillaume		Ponchey	1 cl	

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
1893 <sup>(2)</sup>	28 avril		Ent du mémento n°33 de la réunion des chef de D. de l'Entretien			cl
1907	17 mai	Parmantier		Guillame	—	cl
1924	10 juin	Demaux		chef subd Vét W.	—	cl
1938	12 juin	Guillame		Parmantier	—	cl
1932	14 juin	3 <sup>e</sup> armée		Demaux	1	cl
1942	19 juin	5 <sup>e</sup> Rég		Demaux	2	cl
2003	4 aout	Cambournac		Guillame	1	cl
2045 <sup>(1)</sup>	29 "	Schum		do	1	cl
2048 <sup>(1)</sup>	1 <sup>e</sup> sept	Cambournac		Socles de salles	—	cl
2057 <sup>(2)</sup>	8 sept	Schum		Guillame	—	cl
2085	25 "	Cambournac		Guillame	—	cl copie
2134 <sup>(1)</sup>	27 octobre	EBD		Region NBD	1	cl
2146	3 novembre	Guillame		Cambournac	3	cl
2158	10 "	Cambournac		Guillame	2	cl copie
2169	17 "	Cambournac		Guillame	1	cl copie
2187	3 decembre	Guillame		Parmantier	—	cl
2188	3 "	do		Cambournac	—	cl
2204	13 "	Guillame		Dégardin	—	cl

N° des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
2232	27/decembre	Cambounac		Guillaume	-	cl
	1942					
2262	17/Janvier	Guillaume		Cambounac	-	cl
2368	1/avril	chef 1 <sup>er</sup> MT		Guillaume	-	cl
2441 <sup>1</sup>	16/mai	Cambounac		Guillaume	-	cl
2509	7/juillet	Dorchey		Guillaume	1	cl
2517	17/juillet	Wagnon		Marlis	-	cl
2546	17/août	Guillaume		Cambounac	-	cl
2552 <sup>1</sup>	20/août	Cambounac		Guillaume	-	cl
2662	17/11	Porchey		Guillaume	-	cl
2667 <sup>1</sup>	20/11	Delegation technique		Guillaume	-	cl
2802	17/12	Guillaume		Delegation technique	2	cl
	1943					
2890	22/13	Guillaume		Digardis	1	cl
2890 <sup>1</sup>	27/13	Cambounac		Guillaume	-	cl
2890 <sup>2</sup>	27/13	Digardis		d.o.	-	cl

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL  
des  
INSTALLATIONS FIXES

Equipes mobiles de réparation  
de voies ferrées de  
l'ancienne zone de l'Intérieur

Facturation des frais  
de location des véhicules  
militaires de ces équipes employés  
pour les besoins de l'entretien de  
la S.N.C.F.

Vtv TG II 1  
222

E  
EG  
24 MAR 1941  
NORD DIVISION  
Service Central  
26 MAR 1941  
Rép. G. ... P...  
N° 2005 1831

Protection des attaques aériennes

Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments  
Région du Sud-Est

Par lettre VB V1-300 E du 26 Décembre 1940, vous  
m'avez signalé que des unités militaires françaises avaient  
facturé, aux Chefs des 12ème et 6ème Arrondissements de votre  
Service, les frais de location des véhicules automobiles mis  
à la disposition de la S.N.C.F. suivant les barèmes de loca-  
tion repris à la Décision Ministérielle du 20 Février 1940,  
au lieu de ceux prévus par la Décision Ministérielle du  
18 Août 1938, annexée à la lettre 6390 E du 27 Novembre 1939  
de la Commission Centrale des Chemins de Fer.

Vous m'exposiez que les tarifs du régime 1940 sont  
au total plus élevés que ceux du régime de 1938 et vous me  
demandiez la conduite à tenir étant entendu, en tout état de  
cause, que les facturations antérieures au 15 Février 1940  
(date d'application de la décision ministérielle du 20 Février  
1940) seraient à réviser et à calculer aux anciens taux.

D'accord avec les Services Financiers, il y a lieu  
d'accepter les règles de location qui ont fait l'objet de la  
Décision Ministérielle du 20 Février dernier, compte tenu  
de A ci-dessus.

Pr. le DÉRICTEUR

L'Ingénieur en Chef

Chef de la Division Centrale de l'Entretien

Signé : NEBOUT

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et  
des Bâtiments de la Région du Nord

24 MAR 1941

pour instructions conformes le cas échéant. Les barèmes de  
location sont donc les suivants :

" Période du 2 Septembre 1939 au 14 Février 1940 "

Copie à VB/N, E, O, S-O Décision Ministérielle du 18 Août 1938

" Période du 14 Février 1940 au 23 Juin 1940 "

Décision Ministérielle du 20 Février 1940

Pr. le DÉRICTEUR

L'Ingénieur en Chef

Chef de la Division Centrale de l'Entretien

VB/N<sub>g</sub> - B9

Facturation des frais de  
location des véhicules  
militaires

Price 8 2005-1830 bis  
700 VI

El retour à la Subdivision du Personnel et du Secrétariat après avoir pris note -

7/4/41

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité et de la Statistique

*John* I will be selected as a representative on the executive committee of the state association.

17  
17.1.1890. KÖLSTÄVÖ. 13  
KÖLSTÄVÖ. 1890. KÖLSTÄVÖ. 13  
KÖLSTÄVÖ. 1890. KÖLSTÄVÖ. 13  
KÖLSTÄVÖ. 1890. KÖLSTÄVÖ. 13

~~OWNER~~

## ЧИСЛЫ

que si el servicio es bueno. Si el servicio es bueno, el cliente se satisface y el proveedor gana.

S.N.C.F.

Service Central  
des  
Installations Fixes

Défense passive

Protection du Personnel  
contre l'intoxication  
par les gaz de combat

- Désinfection -

Soins à donner aux  
brûlés et gazés

Vtv 11223-1  
2

*CONFIDENTIEL*

*gv  
NORD - TRAVAUX  
Service Central  
28 MARS 1941  
Rép<sup>re</sup> G Pièce  
N° 2005 1431  
25 MAR 1941*

Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments  
de la Région du Nord

26 MAR 1941

*Ma demande*

*18/3/41  
M. Wagner*

Aux termes des fascicules 6<sup>B</sup>, 7<sup>B</sup> et 10<sup>B</sup> de l'instruction N° 4 de juin 1939 de la Commission Centrale des Chemins de fer, les Services VB ont à assumer un certain nombre d'obligations relatives à la protection du Personnel contre l'intoxication par les gaz de combat, à la désinfection ainsi qu'aux soins à donner aux blessés et gazés.

Par lettre du 5 septembre 1940, M. le Directeur de l'Exploitation de votre Région m'a signalé que la reconstitution des équipes de désinfection était en cours.

Je vous prie de me confirmer que la situation est maintenant partout rétablie et que vous êtes en mesure de remplir toutes les obligations que vous avez à assumer.

*jeudi du*

*matin et de matin*

*M. Wagner*

*rien à faire*

*Mer 29/3/41*

*mon*

*Répondre le 12-4-41*

*CHASSET*

S.N.C.F.

Service Central  
des  
Installations Fixes

Préfecture de la  
Défense passive  
des attaques aériennes

27 MAR 1941

TG. E

NORD - TRAVAUX

Service Form. 1

28 MARS 1941

Rép<sup>re</sup> G

N° L 005

Pièce  
1935

Défense passive

Equipes de  
désinfection

Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments  
de la Région du NORD,

Approvisionnement

Vtr. 632<sup>e</sup> / 80-2

2

Gent quatre vingt dix-huit tonnes  
(198 t) de chlorure de chaux sont  
disponibles à Romilly-sur-Seine.

Prière de bien vouloir me faire  
connaître d'urgence vos besoins, ainsi  
que les centres de répartition où  
les envois seraient à effectuer.

28 MAR 1941

M. Demarteau

D

LE DIRECTEUR

~~REDACTED~~

29/3

M. Wapom  
4 jacs 12 queues  
3 cents de deux futurs  
une équipe de services

28/3

M. Bégin  
suivi de B.M

11/03 29/3

M. Guérin  
29/3

voici sont donné  
par acte du 28.3.41  
à M. Borchard

29/3 29/3

~~Copy to the Wagner.~~

~~31 March~~

NORD - TRAVAUX  
1940 Central

15 19. 1971

-4 AVR. 1941

7 AVR 1941

4. B N 47

## MINUTE

Le chef du service de la boulangerie  
Bâtiments a la chef du service  
de matériel et de la fraction.

2 AVR. 1947

j'ai l'honneur de vous priser  
de vouloir bien me faire connaître la  
quantité de cloues de clanc nécessaires  
aux 66 équipes de désinfection du service  
du Matin et à la fraction.

vous voudrez bien m'indiquer les  
cours de répartition où le cours suivant  
à effectuer.

13 RAN

1

John D. ER

✓ Copie à M. Wagner.

28 avril 1941

NORD TRAVAUX

Service des

Travaux

12 AVR 1941

15 AVR 1941

Rép. G

Pièce

N° L005

1661

1/16/41  
Copie à M. Wagner  
Protection des attaques aériennes  
V.B.N.V.R

Le Chef du Service de la Santé et des Bâtiments  
à Monsieur le Directeur du Service central de  
l'Installation Tricot.

MINUTE

1831  
Suite à votre lettre V.T.V. 11.223.1 du 25  
mars 1941 relative à la protection du personnel contre  
le gaz de combat

ainsi que vous l'a signalé à la direction de  
l'exploitation dans sa lettre du 5 septembre dernier, les  
66 équipages mobiles de désinfection existantes dans la Région  
~~et dépendant du Service du Matériel et de l'Entretien~~  
avant les événements de Juin dernier ~~ont été renseignés sur~~  
peut en tant que personnel mais le matériel et l'outil-  
lages, en grande partie manquants, n'ont pas été renseignés  
que partiellement.

Pour que ces équipages puissent fonctionner normale-  
ment, il faudrait qu'ils soient pourvus d'effets de  
protection et d'appareils isolants oxy-masques dont la  
majeure partie a disparu et qui il est difficile actuelle-  
~~ment d'approvisionner~~

Car contre nous possèdent les produits neutralisants  
et le même matériel nécessitant et ~~on peut admettre~~

que malgré le manque de fortune, les équipes de déminage  
nous ont bien servis, le commandant, rempli la mission  
qui leur est confiée.

En ce qui concerne les équipes mobiles de sauvetage  
~~et de remplacement incorporées aux équipes mobiles de réparation V.B.~~  
et de déblaiement qui n'ont pas été rétablies, la nouvelle  
organisation des équipes de réparation de district, actuellement  
en cours, va permettre la constitution dans chaque district d'équipes  
d'un petit groupe d'agents spécialement chargé de la déminage  
et du sauvetage. Un approvisionnement de produits nécessaires  
sous une constitué au siège de la D.R. ou en circuit et  
le matériel spécial qui nous posséderons dans actuelle-  
ment une équipe et répartie entre les différents districts  
pour y assurer round le cas échéant.

Sur les raisons indiquées dans la lettre précisée du  
5 septembre 1940. La nouvelle organisation d'équipes  
de réparation de district, demandée par les Autorités Allemandes,  
ne vise expressément que la réparation des voies et des  
ouvrages. Il ne peut être question à mon avis d'organiser  
dans ces équipes à forte effectif (15 hommes en moyenne)  
des sections de déminage et de sauvetage et de déblaiement.

MM

J. M.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

R. C. Seine 276.448 B

R. N° 21356  
135.A.141

15 AVR 1941

*M. Dernaux*

*M. Wagner*

*D*

PARIS, le 12 AVR 1941 194

M.T. 7

7/4  
139

SB

*E*

NORD

13 AVR 1941

Service

de la Voie & des Bâtiments

13 AVR 1941

Rép G

N° 9005

1864

*M. Mayan*

*May 17/4 M. Germain*

Monsieur le Chef du Service  
de la Voie & des Bâtiments

*1. 1849 bis*

Suite à votre lettre VB.N.vr du 4 avril.

R. N° 21356 Je vous indique ci-dessous les quantités de chlorure de chaux qui sont nécessaires pour compléter l'approvisionnement des 66 équipes mobiles de désinfection du Service Matériel & Traction, ainsi que les Centres de répartition où les envois sont à effectuer.

Etablissements	Nombre d'équipes mobiles	Quantité de chlorure de chaux à recevoir par établissement	Centre de Répartition	Total par centre de répartition
<u>Subdivision V &amp; W</u>				
Le Landy	6	170	Magasin de l'Atelier V & W du Landy	170 Kg
Le Bourget	2	"		
Beaumont	2	"		
Creil	2	"		
<u>Arras</u>	<u>2</u>	<u>100</u>		
Béthune	2	50		
Boulogne	2	100		
Calais	2	50		
Dunkerque	2	50		
Hazebrouck	2	"		
Lens	2	100		
Lille-D <sup>ce</sup>	2	100		
Somain	2	100		
Tourcoing	2	100		
Valenciennes	2	"		
Hellemmes	4	200		
			Magasin d'Hellemmes	950 Kg
Tergnier	4	150		
Longueau	4	150		
Aulnoye	4	50		
Hirson	2	100		
Cambray	2	100		
Laon	2	"		
Le Tréport	2	"		
Abbeville	2	"		
Amiens	2	100		
Dépôts (Crépy de Beauvais	2	100	Magasin Général de La Chapelle	200 Kg
	2	100		
			Le Chef du Service du Matériel et de la Traction	1970 K

*May*

D 119 MOULIN-NEUF

★ 23 AVR 1941

MAGAS

V. B. N. V.

Transmis à m. Warniez (m. Dombini) <sup>184</sup>  
avec prière de veiller bien faire expédier les  
quantités de charbon de charbon demandés ci-dessous  
à prélever sur la rive de Moulin-Neuf.

À vos voulus bien me rendu compte du nécessaire fait.

17-4-41

Ag. New

Objet : Tourne Magne

Y informant que les expéditions de charbon  
ont été faites :

- à Longueau le 1<sup>er</sup> avril, expédition n° 2137,
- à Calais le 6 d<sup>o</sup> ; d<sup>o</sup> n° 2.170,
- au Havre le 7 d<sup>o</sup> ; d<sup>o</sup> n° 2.119,
- à Yvetot le 23 d<sup>o</sup> ; d<sup>o</sup> n° 2.345.

Toury, 26.4

1941

L'Ingénieur des Ateliers  
et Magasins de la Voie

*Perre*

MOULIN-NEUF

Bureau Central

20 AVR. 1941

M. Lefèvre...

W7

ta  
a classer

DPL 1841

S.N.C.F.

Service Central  
des  
Installations FixesVtv 632°/80-9  
4

E

NORD TRAVAUX	
Service Central	
22 AVR 1941	
Rép° G	Pièce 1874
N° 1005	1874

Monsieur le Directeur du Service  
des Approvisionnements, Commandes et Marchés

19 AVR 1941  
Sous N° 11 Guerre  
Sous N° 11 Dijon  
Protéger et les attaques aériennes

Votre transmis Aa/OF 22 389 du 18 Mars d'une lettre  
4397/0A du Chef du Service VB de la Région Est signalant un  
stock de 198 tonnes de chlorure de chaux disponible à Romilly-  
sur-Seine.

19 AVR 1941  
Je vous serais très obligé de vouloir bien vous rappro-  
cher du Service VB de la Région du Sud-Est en vue d'effectuer  
les expéditions ci-dessous :

4. Demant

4. Vigier

4. Widmer

13 t à M. le Chef du 1 <sup>o</sup> Arr <sup>t</sup> à Villeneuve-Triage
4 t d° 2 <sup>o</sup> Arr <sup>t</sup> à Nevers
10 t d° 3 <sup>o</sup> Arr <sup>t</sup> à Dijon
2 t d° 4 <sup>o</sup> Arr <sup>t</sup> à Châlon-sur-Saône
1 t d° 6 <sup>o</sup> Arr <sup>t</sup> à Paray-le-Monial

Je vous fixerai sous peu en ce qui concerne les autres  
Régions à qui je rappelle cette question.

Pr. le DIRECTEUR  
L'Ingénieur en Chef,  
Chef de la Division Centrale de l'Entretien

Signé : NEBOUT

17 AVR 1941

copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
de la Région du NORD

en le priant de me faire connaître d'urgence leurs besoins.

Pr. le DIRECTEUR  
L'Ingénieur en Chef,  
Chef de la Division Centrale de l'Entretien

à classer  
en Marque  
Mme au cours  
réfondue  
Moy 5/5

Mr. Waymire  
8/5

Transmis à Mr. Waymire, que cette affaire concerne (dernier état  
de locaux, murs, etc....)

2 MAI 1941

et du Bâtiment

MASTER

*Copy à M. Wagner*

..... 1. Annexe

~~Le 17-avril 1941~~

~~28 AVR 1941~~

28 AVR. 1941

*Albancourt*

V. B. N.V.

MINUTE

Le chef du Service de la voie et de

Bâtiments a h. le Directeur des forces centrales

de l'installation Fisal.

*Protection des attaques aériennes*

guerre

22 N.

22 N. 1941

Sub N.

22 N.

22 N. 1941

*17.1835*

Dear Not. V. & V.

NORD	
Service Cent. 1	
29 AVR 1941	
Rép <sup>m</sup> G	Pièce
N° 2005	1890
6320/80.2	du

en mars dernier, vous avez bien voulu me demander de vous faire connaître le besoin de la Région Nord en chlore et chaux dont 1987 dont actuellement disponibles à Romilly et Lévis.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après répartition des quantités nécessaires aux équipes de désinfection, la Région dispose encore d'une réserve de 26 T de chlore et chaux, quantité suffisante pour satisfaire nos besoins ~~affl~~ et que dans ces conditions elle n'a pas l'emploi du chlore stérile à Romilly ~~affl~~ à venir.

*ML*

*M*

*PD*

*MASSER*

22 AVR. 1941

Copie à M. Wagner

fr 23/4/41 ANNEXE

MF t

28 AVR 1941

41

M. Namur



NORD - TRAVAUX	
Service Central	
29 AVR 1941	
Rép <sup>re</sup> G	Pièce
N° 1005	1890

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

à Monsieur le Directeur du Service Central des  
Installations Fixes.

V.B.N. vr

Par note v.t.v. 632<sup>G</sup>/30-2 du 27 mars dernier,  
2

vous avez bien voulu me demander de vous faire connaître  
les besoins de la Région Nord en chlorure de chaux dont  
198 tonnes sont actuellement disponibles à Romilly s/Seine

J'ai l'honneur de vous informer qu'après réparti-  
tion des quantités nécessaires aux équipes de désinfection  
la Région disposera encore d'une réserve de 26 tonnes de  
chlorure de chaux, quantité suffisante pour satisfaire  
nos besoins et que dans ces conditions elle n'a pas  
l'emploi du chlorure stocké à Romilly s/Seine.

Signé : DEMAUX

30 MAI 1941

Rép<sup>re</sup> G

N° 9005

Pièce

1813

Extrait du Maemento N° 33 de la  
Reunion des chefs de division de l'Entretien  
du 28 avril 1941 10 -

~~Sur la  
frontière y les attaques dévastatrices~~

Ce contrat-type n'est d'ailleurs qu'un modèle auquel on reste libre d'apporter certains aménagements suivant les circonstances. L'indemnité à donner aux Entrepreneurs en contre partie de leurs sujétions est à discuter dans chaque cas, avec toutes justifications, et le résultat en sera porté à la connaissance du Service Central des Installations Fixes, avec des commentaires motivés lorsqu'il y aura lieu.

D'autre part, le Service Central des I.F. va intervenir auprès des ...V.D. pour obtenir un approvisionnement de vivres de réserve de deux ou trois jours pour permettre la subsistance des équipes lors des déplacements et demander qu'en cas de déplacement prolongé, les autorités allemandes s'occupent du ravitaillement des trains.

#### Protection contre les gaz -

Le but de la lettre du 25 mars que le Service Central des I.F. a envoyée de sa propre initiative tend à organiser simplement la protection de notre personnel et de nos locaux en cas de besoin. C'est dans cet esprit qu'il convient de lui donner une suite.

#### QUESTION XVII - TABLEAUX de SERVICE -

L'établissement d'un tableau de service commun à toutes les brigades d'un Arrondissement peut avoir l'inconvénient d'empêcher certaines d'entre elles d'emprunter le train pour se rendre au chantier ou en revenir.

Cette dernière solution est cependant des plus opportunes et il faut chercher à la développer.

*Original le 26/5/41  
Conformes  
vers les  
Chefs de division  
de l'Entretien*

Aussi convient-il toujours, en pareil cas, de prévoir un tableau de service spécial pour la brigade intéressée, en déplaçant l'amplitude du service dans la journée solaire, au mieux des horaires de trains. Certains de ces horaires peuvent peut-être également être décalés. On peut, en outre, s'il y a lieu, dépasser l'amplitude prévue par le tableau-type de la note P 4286 du 27 décembre 1940, à condition de ne pas dépasser la durée journalière du travail ni l'amplitude totale de 14 heures.

#### QUESTION XVIII - CIRCULATION à BICYCLETTE le LONG des LIGNES à VOIE UNIQUE.

Il est souvent difficile sur lignes à voie unique de respecter les conditions de circulation prescrites par Décision Ministérielle du 27 juin 1931.

Il est rappelé qu'en pareil cas, une dépêche ministérielle

...

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
Région du NORD  
SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

R. C. Seine 276.448 B

I35. A. I41  
R. N° 21877

Paris, le 17 MAI 1941 TRAVAUX  
Service Central  
20 MAI 1941  
Rép<sup>re</sup> G Pièce  
N° 2005 1907

Monsieur le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments

Equipes de désinfection - Répartition d'effets de protection.

Suite à la lettre EX.N.m.r<sup>3</sup> n°3777 de M. le Chef du Service de l'Exploitation, en date du 23 Novembre 1940.

Le Magasin Général de La Chapelle a bien reçu du Service Voie et Bâtiments les 66 vestes avec capuchon destinées aux équipes de désinfection.

La répartition de ces effets a été opérée, mais l'envoi de 5 vestes avec capuchon de taille moyenne destiné au Landy s'est égaré au cours de l'expédition: Toutes les recherches sont restées infructueuses.

Je vous serai obligé de vouloir bien faire remplacer ces 5 vestes, qui seraient à expédier directement par Moulin-Neuf à l'Atelier du Landy.

L'Ingénieur en Chef  
Chef du Service du Matériel et de  
la Traction,

M. Bayin

M. Turbide

non réponse

du 12-6-41

a class

5

CHASSER.

+ Copie à M. Wagner.

Sub. N° 1  
Sous. N° 1  
Sous. N° 1  
Protection des attaques aériennes

V.B.N.V.R

MINUTE

~~10 JUIN 1941~~

~~NORD - TRAVAUX~~

~~Service Central~~

~~11 JUIN 1941~~

Rép. G

Pièce

N° 1005

1924

Le chef de la Division de l'Entretien à M.  
le chef de la subdivision des voitures et wagons.

Suite à votre Note S.N. 1258 du 24.4.41

relative aux wagons utilisés pour les équipes de désinfection.

J'ai l'honneur de vous indiquer ci-dessous  
le nombre de wagons de ce genre mis à la disposition du  
Service de la Voie et des Bâtiments, ainsi que leur lieu  
de stationnement :

Creil : 3 wagons - Voie 12 - garage Garibaldi.

Beauvais : 2 wagons couverts N° 3 et 4.

Longueau : 2 wagons n° 2 et 3. voie du local près de  
la bûcherie.

Abbeville : 2 wagons F.A.D N° 32923 et 32975,  
garé dans le dépôt.

+

M.W

D.W

CLASSEER

Copie à M. Wagner.  
Copie à M. Warnez pour faire le nécessaire.

N.B.N.V.

MINUTE

Box N° 1907  
Sub. N° 1907  
Protection of les attaques aériennes

12 JUIN 1941

M.A.V.I.

12 JUIN 1941

E

Le Chef de Service de la Direction des Bâtiments  
à l'ordre du Chef de Service du Service Contrôle et de la Trachon.

NORD - TRAVAUX	
Service Contrôle et de la Trachon	
14 JUIN 1941	
Rép. G	Pièce
N° 2005	1928

1907  
Suite à votre Note N° 21877 du 17 Mai  
termini relative aux vêtements spéciaux destiné  
aux équipes de inspection de votre Service.

J'ai l'honneur de vous informer que le  
magasin de Moulin-Ruef tient à votre disposition  
les 5 vestes avec capuchon en remplacement de celles  
destinées au Landy.

Je vous demanderai de vouloir  
que ~~nos~~ <sup>un</sup> ~~des~~ agent  
de votre Service / <sup>envoie</sup> pour prendre livraison de ces vestes à Moulin-Ruef,  
ceci pour éviter qu'elles ne s'égarent en cours de route.

SS

D  
G

CHASSER

16 JUIN 1941



MAD/DR

TERGNIER, le 9 JUIN 1941.

D/T N° 5950

7 N° Guerre  
Sub. N° Guerre  
Protéger les attaques aériennes

Monsieur l'Ingénieur TRAVAUX  
Chef du 3e Arrondissement  
de la Voie  
à ST-QUENTIN 16 JUIN 1941

Rép. G	Pièce,
N° 2005	1932

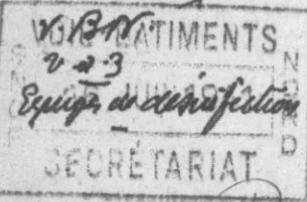
- DEFENSE PASSIVE -

Je vous adresse la situation du matériel (outillage et ingrédients) manquant dans les wagons des équipes mobiles de désinfection des Centres de : AULNOYE - HIRSON - CAMBRAI - LAON et TERGNIER.

Je vous serais très obligé de vouloir bien intervenir pour en faire effectuer le remplacement.

L'Ingénieur  
Chef de l'Arrondissement  
du Matériel,

Transmis à Monsieur l'Ingénieur Chef  
du Matériel



Mr. Wagner 16/6  
M. Barin  
M. Turlinck  
17/6  
M. Turlinck  
14.6/41

en ce qui concerne la demande de remplacement de l'outillage et des ingrédients nécessaires pour compléter le matériel de l'équipe mobile de désinfection. 2<sup>e</sup> Doc

L'Ingénieur de la Voie

*Barin*  
à demander

MASS

2 avril, le 20 juillet 1963

23



V. B NYR

house in Hardy,

je suis d'accord pour que  
vous demandiez à Moulin-Neuf  
l'oublage et en ingrédients repris  
aux 2 listes ci-jointes.

Le magasin de Moulin-Neuf  
donne satisfaction dans la mesure de  
ses disponibilités actuelles.

5 15

kw

## ANNEXE

## ARRONDISSEMENT DE LA VOIE à ST-QUENTIN

## NORD TRAVAUX

31-191-41

31-12-41

Rép<sup>re</sup> G

## 1 Pièce

1939

LISTE DU MATERIEL MANQUANT DANS LES WAGONS DE

## DISINFECTION

5anni & 10

Ho, doing a 1<sup>st</sup> Major  
at Radcliffe Target

AUTOMOBILE INSURANCE • CALIFORNIA BLACK & DECKER

Casques .....	30	10	10	10	35
effets (Vestes en toile huilée)	21	10	10	10	38
spéciaux (Pantalon .....	21	10	10	10	38
de pro- {Paire de bottes en cuir- tection choue	36	10	10	10	36
(Paire de gants -d°-	36	10	10	10	36
Appareils isolants à oxygène .....	2	2	2	2	2
Marques de protection n° 1931 .....	72	20	20	20	72
Détecteur LD avec papier réactif .....	4	2	2	0	4
Tenailles à long manche .....	4	4	4	2	4
Relais de boulon .....	3	4	4	4	3
Relais de tonnemier .....	3	4	4	4	3
Râteaux .....	3	4	4	4	5
Pinceaux durs .....	3	4	4	4	3
Pulvérisateurs portatifs .....	3	4	4	4	7
Pelles ordinaires .....	24	12	12	10	21
Seaux métalliques à anse .....	24	12	12	12	22
Récipients métalliques pour pré- paration et conservation solutions neutralisantes .....	7	4	4	4	8
Déchets de coton ou chiffons .....	40	20	20	20	40
Pétrole .....	20	10	10	5	20
Huile Oléomangée .....	20	10	10	10	20
Graisse - .....	20	10	10	10	20
Pelles à manches courts .....	15	8	8	8	15
Pioches ordinaires .....	8	4	4	4	6
Tampons explorateurs pour détecteur .....	48	24	24	24	36
Hyposulfite de soude .....	15	20	20	2	30
Extrait de Javel .....	40	20	20	20	40
Soude caustique .....	10	10	10	0	10
Carbonate de soude "Solvay" .....	55	40	40	20	80
Sel marie .....	50	30	300	30	60
Savon noir .....	20	10	10	10	20
Savon ordinaire .....	8	4	4	4	8
Leit de chaux .....	120	60	60	60	120
Hélinatine .....	80	40	40	40	60
Rouge congo .....	200	100	100	100	150
Lampes électriques de poches chargées .....	36	10	10	10	36

**AULNOYE: HIRSON: CAMBRAI: LAON: TERGNIER:**

Piles de rechange pour lampes								
électriques	36	10	10	18	36			
Lanternes à acétylène à main	8	4	4	4	8			
Carbure de calcium	40	20	20	0	40			
Lampe tempête (secours)	4	2	2	2	4			
Lampes électriques portatives								
chargées	5	4	4	4	8			
Musettes à pansements garnies	4	2	2	2	4			
Boîtes d'allumettes	8	4	4	4	8			
Brancards	2	2	2	2	4			
Paquets de pansements industriels	40	20	20	20	40			
Brouette ordinaire	4	2	2	2	4			
Civière en bois .....	3	2	2	1	3			
Extincteurs d'incendie portatifs	8	4	4	4	6			
Charges pour extincteurs	40	20	20	20	40			
Chlorure de chaux ou hypochlorite de calcium .....	0	100	100	08	150			

V.B.N. V 15

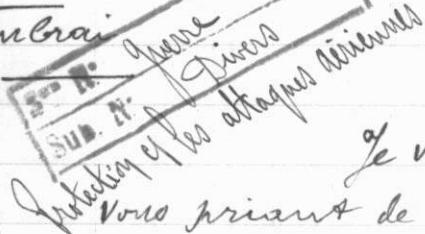
carres le 19 Juin 1941

Instruction de la  
Com. C.F.N. 4  
Fascicule 7<sup>13</sup>

équipes de

désinfection

Cambray



Concierge NORD TRAVAUX  
Service Central

NORD TRAVAUX	
Service Central	
23 JUIN 1941	
Rép. G	Pièce
N° 2005	1942

Je vous adresse ci-joint, en  
votre priant de bien vouloir me faire  
lire vos instructions, une note du  
16 et de M. l'Ingénieur Chef de l'arron-  
dissement en Matériel à l'origine  
à laquelle est annexée la situation  
du matériel (ordillage et ingrédients)  
manquant dans le wagon des équipes  
mobiles de désinfection du centre de  
Cambray (2 E.M.)

Le Chef du 5<sup>e</sup> Arrond. V.B.

- 3 -



M. Wagnon 1/6

(A)

M. Bazin

1/6

V.B.N. V. 2, 5

défense passive

équipes de désinfection

de Cambray

Note N° 2005/1942 du  
19/23/6/41 en retour à M<sup>me</sup> l'Ingénieur  
en Chef (M. Wagnon)  
pour ordre

Le Chef du 5<sup>e</sup> Arrond. V.B.

(A)

4  
a classer

3

OMAISER

Paris le 27. 6. 41

V.B.N.V.

monsieur Desvignes

Le matériel manquant (outillage et ingrédients) est à demander au magasin de moulin-remp qui donnera satisfaction suivant ses disponibilités actuelles.

3

AM

V.B.N.V. 2/5

Comptoir  
équipés de bonnes feches

arras le 30. 6. 41

Monsieur Desvignes

Veuillez me faire adresser les B.I.

compte d'imputation 285 003 - 33. 3

Le Chef du 5<sup>e</sup> Arrond<sup>e</sup> V.B.

A. Brunet

Stabli de suite les B.I.

Le Chef de Section Principal,

transmis à Monsieur Desvignes  
4/7/41 Le Chef de Section Principal  
4/7/41 Le Chef de District Principal

Monsieur Desvignes  
Ce fait B.I.

Le Chef de District Principal

Brunet

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION du NORD  
SERVICE DU MATERIEL  
ET DE LA TRACTION

AL/RD.

M.T. 8

TERGNIER, le 16 JUIN 1941.

R. C. Seine 276.448 B  
D/T. N° 6164.

## ANNEXE

Monsieur l'Ingénieur  
Chef du 5<sup>e</sup> Arrondissement  
de la Voie  
NORD - TRAVAUX  
à ARRAS.

- 9 AOUT 1941

Rép <sup>re</sup> G	Pièce
N° 2005	1941

Je vous adresse la situation du matériel  
(outillage et ingrédients) manquant dans le wa-  
gon des équipes mobiles de désinfection du Cen-  
tre de CAMBRAI.

Je vous serais très obligé de vouloir  
bien intervenir pour en faire effectuer le rem-  
placement.

L'INGénieur  
Chef de l'Arrondissement  
du Matériel,

*mainline*

# ANNEXE

ARRAISSEMENT DE LA VOIE A ARRAS  
- - - - -  
LIST DU MATERIEL MANQUANT DANS LES WAGONS DE  
DESINFECTION DU CENTRE DE CAMBRAI  
- - - - -

N° 60 - TRAVAUX	
Service Central	
- 9 AOUT 1941	
Rép <sup>m</sup> G	Pièce
N° 2005	1942

DESIGNATION	CAMBRAI
Casques .....	10
effets (Vestes en toile huilée	10
ciaux de Pantalon -d°-	10
tection (Paire de bottes caoutchouc	10
(Paire de gants	10
Appareils isolants à oxygène	2
Marques de protection mle 1931	20
Détecteur LD avec papier réactif	2
Tenailles à long manche	4
Balais de bouleau	4
Balais de cantonnier	4
Rateaux	4
Pinceaux durs	4
Pulvérisateurs portatifs	12
Pelles ordinaires	12
Seaux métalliques à anse	—
Récipients métalliques pour préparation	4
et conservation solutions neutralisantes	20
Déchets de coton ou chiffons	10
Pétrole	10
Huile Oléonaphte	10
Graisse	18
Pelles à manches courts	4
Pioches ordinaires	24
Tampons explorateurs pour détecteur	100
Chlorure de chaux ou hypochlorite de calcium	20
Hyposulfite de soude	20
Extrait de Javel	10
Soude caustique	40
Carbonate de soude "Solvay"	30
Sel marin	10
Savon ndr	4
Savon ordinaire	60
Lait de chaux	40
Hélinatine	—

Rouge Congo..

DE <sup>GNATION</sup>	CAMBRAI
Rouge Congo	100
Lampes électriques de poches chargées	10
Piles de rechange pour lampes électriques	10
Lanternes à acétylène à main	4
Carbure de calcium	20
Lampe tempête (secours)	2
Lampes électriques portatives chargées	4
Musettes à pantements garnies	2
Boîtes d'allumettes	4
Brancards	2
Paquets de pansements industriels	20
Brouette ordinaire	2
Civière en bois	2
Extincteurs d'incendie portatifs	4
Charges pour extincteurs	20

le 6 août 1941

V.B.N.V.R

of P.D.S

Copie à M. M. Guérin

- Hardy

Eilla

- Dernon Chaux.

Pour exécution.

Tous voudrez bien me faire connaître, le plus tôt possible, vos besoins en produits neutres, sans autres que la clôture de chaux. compte tenu des besoins du Service M. et T. Je vous rappelle que pour ce dernier produit le magasin de Doullens-Neuf peut satisfaire vos demandes.

En ce qui concerne "C", vous voudrez bien m'indiquer, après accord avec le représentant de l'E. B. D. Eauil, les gares où il y aura lieu de constituer une réserve de clôture de chaux ainsi que les quantités.

( Copie à M. Wagner (avec les annotations) )

Voir lettre du  
3-11-41 à  
M. Cambournac

Le Chef de la Subdiv. Adm<sup>re</sup>  
des Réglement, de la Sure et de la Sécurité

*Wagner*

4 AOUT 1941

E

Région du NORD

EX.N.m./r.3 n°829

a Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

Pour faire le nécessaire de toute urgence, en ce qui le concerne pour A, C et D.

- 4 AOUT 1941

*M. Durand*

Le cas échéant, il se conformera à E pour l'approvisionnement de chlorure de chaux, compte tenu des besoins de son collègue du Service M.T.

1  
pièces  
jointes

Il voudra bien me tenir informé, comme demandé en F, de l'exécution des mesures prévues ou des dispositions prises pour leur application éventuelle, en m'indiquant notamment les quantités de produits neutralisants autres que le chlorure de chaux qu'il serait nécessaire de se procurer, par l'intermédiaire de l'E.B.D., pour compléter la dotation des différentes équipes (de secours, de désinfection, mobiles de réparation).

NORD - TRAVAUX

Service Central

Le Directeur de l'Exploitation

- 5 AOUT 1941

S. N. 1  
Sub. N. 2  
Protection et les attaques aériennes

Guerre  
Divers  
m Bazin

Army 5/8

Devalouze  
Rép. G  
N. 2005

Pièce  
2003

S.N.C.F.

M. Zervlouk  
6/8

Paris, le 26 Juillet 1941

Service Central du  
Mouvement

4ème Division

Monsieur le Directeur de l'Exploitation

1626 M 140682.3

Défense Passive

Approvisionnement et  
répartition de chlo-  
rure de chaux

de la Région du NORD,

La W.V.D. de Paris vient, par lettre 31 HL 2 Bmasle du 18 courant, dont ci-joint copie, de demander qu'il soit procédé, sans retard, à l'approvisionnement et à la répartition de chlorure de chaux entre les équipes spécialisées chargées de la désinfection et que de plus il soit constitué une réserve de ce produit neutralisant dans les gares les plus importantes.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien :

- "A" { 1°- faire vérifier que les équipes de secours (sauvetage et déblaiement) de désinfection (fixes et mobiles) et les équipes mobiles de réparation sont bien dotées des produits neutralisants et en particulier de chlorure de chaux, comme prévu aux fascicules 7 B et 8 B de l'Instruction N° 4 de la Commission Centrale des Chemins de fer et, si besoin est, de faire compléter la dotation de ces équipes.
- "B" { 2°- constituer, si ce n'est déjà fait, une réserve de chlorure de chaux dans les wagons de désinfection.
- "C" { 3°- Déterminer, d'accord avec les E.B.D., les gares où doit être entreposée une réserve de chlorure de chaux.

*MAISSEY*

"D"

4°- rappeler au personnel intéressé les mesures spéciales à prendre, d'une part pour le stockage et la conservation, d'autre part pour l'utilisation du chlorure de chaux.

"E"

5°- Faire approvisionner, d'accord avec le Service des A.C.M., le chlorure de chaux nécessaire à votre Région.

À ce sujet, vous noterez qu'au cours de la réunion du 27 Mai dernier à la W.V.D. de Paris, le représentant de celle-ci a précisé qu'au cas où les Régions éprouveraient des difficultés pour renouveler leur provision de désinfectants, elles auraient à se rapprocher des E.B.D. qui sont en mesure de procurer ces ingrédients par priorité (Voir mémento qui vous a été adressé par lettre 1374 M 140.600.6 du 27 Mai 1941).

Vous devez donc, si besoin est, avoir recours à ce procédé pour l'approvisionnement du chlorure de chaux.

J'attire votre attention sur la nécessité d'appliquer dans le moins de délai les mesures ci-dessus.

"F"

Vous voudrez bien me tenir informé de leur exécution en m'indiquant les gares désignées comme devant être pourvues d'une réserve de chlorure de chaux, en précisant l'importance de celle-ci.

Les dépenses correspondantes sont à imputer au titre des prestations et travaux faits à la demande de l'autorité d'occupation.

Le Directeur du Service Central  
du Mouvement,

(s) GOURSAT.

Bruxelles 8<sup>me</sup> du 4-8-41

C O P I E

W.V.D. PARIS  
ision des Chemins de Fer

31 H L 2 Bmasle

W 5683 a

Paris, le 18 Juillet 1941

A la S.N.C.F.

Objet : Défense passive dans les chemins de fer.  
Approvisionnement de chlorure de chaux.

Pour être à même, en cas de besoin, de désinfecter des objets ou les surfaces du sol intoxiqués par les matières de combat, il est nécessaire de constituer une provision de chlorure de chaux suffisante pour les premiers besoins.

En premier lieu, il faut en pourvoir les équipes de désinfection et les voitures de désinfection. Mais, en plus, une certaine provision devra en être entreposée dans les gares les plus importantes.

Le chlorure de chaux ne se conserve que pendant une durée limitée. Pour réduire l'infiltration de l'air et prévenir ainsi la décomposition prématuée du chlorure de chaux, il y a lieu de n'ouvrir les fûtaillles en usage dans le commerce (tonneaux, tambours) qu'au moment de se servir du chlorure de chaux. La répartition devra donc se faire de telle sorte qu'aux endroits entrant en ligne de compte, des fûtaillles pleines seulement soient toujours entreposées.

Il y a lieu de déterminer les gares à pourvoir de chlorure de chaux, en accord avec les E.B.D.

Nous vous demandons de vous procurer et de répartir le chlorure de chaux sans retard.

Signé : DAUB.

SE : SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT pour attributions  
(s) LE BESNERAIS

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS, COMMANDES ET MARCHES

SERVICE CENTRAL V.

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

LE DIRECTEUR  
DE  
L'EXPLOITATION18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

## ANNEXE

Le

9 SEPT 1941

NORD - TRAVAUX

Service Central

12 SEPT 1941

Rép<sup>m</sup> G

N° 1005

Pièce

1003

Monsieur le Chef du Service

de la Voie et des Bâtiments,

EX.N.M.R 3 h 2 9.94

10 SEPT 1941

M. Demain

M. Wagner

Par lettre EX.N.M.R<sup>3</sup> N° 829 du 4 Août 1941 je vous ai demandé de faire compléter la dotation des équipes de secours en chlorure de chaux et de m'aviser lorsque les dispositions nécessaires auraient été prises.

Je vous serais obligé de m'adresser votre réponse dès que possible.

Le Directeur de l'Exploitation, b

Demain

vers réponse du 3.10.41

*M. Wagner* Grof E  
SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION du NORD

SERVICE DU MATERIEL  
ET DE LA TRACTION

R. C. Seine 876.448 B

135.A.I4I

R. N° 23308

Paris, le

Quelle  
Divers

Intuition & les attaques aériennes

Annexe 1  
Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments

NORD LEVAUX  
29 AOUT 1941

- 3 SEPT 1941

Rép<sup>re</sup> G

Pièce

N° 2005

2045

11: 2003  
Comme suite à la lettre EX.N.m./  
r.3 n° 829 du 4.8.1941, de M. le  
Directeur de l'Exploitation, je vous  
transmets ci-joint un tableau repré-  
nant les besoins du Service M.T. en  
chlorure de chaux pour compléter  
la dotation des équipes et pour  
constituer une réserve dans certains  
dépôts et ateliers.

Je vous serais reconnaissant  
de me tenir au courant de la suite  
donnée.

30 AOUT 1941  
Demande 8  
L'Ingénieur en Chef  
Chef du Service du Matériel et de la  
Traction,

*Wally*

Repondre le 3-12-41

2100 7/12/41

## ANNEXE

Besoins du Service du Matériel et de la Traction  
en chlorure de chaux.

NORD - TRAVAUX		HB
Service Central		
		- 4 DEC 1941
Rép <sup>re</sup> G	Pièce	
N° L 005	L 045	10 kg

Ateliers du Matériel Moteur de La Chapelle  
Erment .....  
Hellemmes .....

Magasin Général de La Chapelle ..... 50

Voitures & Wagons (ateliers et postes) : Le Landy ..... 300  
Le Bourget ..... 100  
Creil ..... 100  
Beaumont ..... 100  
Arras ..... 100  
Béthune ..... 50  
Boulogne ..... 100  
Calais ..... 50  
Dunkerque ..... 50  
Hazebrouck ..... 100  
Lens ..... 100  
Lille-Délivrance ..... 100  
Somain ..... 100  
Tourcoing ..... 100  
Valenciennes ..... 60  
Longueau ..... 100  
Tergnier ..... 350  
Aulnoye ..... 200  
Le Tréport ..... 100  
Abbeville ..... 100  
Amiens ..... 100  
Cambrai ..... 100  
Hirson ..... 100

Traction (dépôts) :

La Chapelle ..... 100  
La Plaine ..... 50  
Creil ..... 50  
Le Bourget ..... 100  
Bobigny ..... 100  
Crépy ..... 100  
Fives ..... 20  
Lens ..... 50  
Béthune ..... 50  
La Délivrance ..... 50  
Douai ..... 50  
Arras ..... 50  
Tourcoing ..... 50  
St-Pol ..... 50  
Dunkerque ..... 50  
Hazebrouck ..... 40

-----  
à reporter ..... 3780 kg

Report ..... 3780 kg

Traction (dépôts) - suite :

Longueau	.....	50
Amiens	.....	100
Le Tréport	.....	30
Beauvais	.....	15
Calais	.....	50
Boulogne	.....	100
Aulnoye	.....	100
Valenciennes	.....	100
Tergnier	.....	50
Laon	.....	100
Hirson	.....	200
Cambrai	.....	50
Busigny	.....	50
	-----	

Total ..... 4775

R E S E R V E

Magasin Général	.....	2.000 kg
V. & W.-Ateliers du Landy..	.....	500
Longueau	.....	500
Tergnier	.....	500
Hellemmes	.....	500
	-----	
	4.000	4000

TOTAL GÉNÉRAL ..... 8775 kg

ft sc 13 September  
Le 10 September 1941

16 SEPT. 1941

V. D. N. V. R.

Copie à M. Warmer  
avec prière de me tenir au courant  
de la liaison de ces hussards.

11 SEPT 1941

Copie à M. Leroux.  
Pour le tenir au courant  
(suite à la lettre Ex N: 13. N. 815 du  
31 juillet 1941)  
je vous aviserai de la réception de  
ces hussards.

Copie à M. Wagnon (avec les annotations)

My AMY

EX-1357

copie à M. le Chef  
du Service V.B.  
à titre d'information

Num. N° Guerre  
Divers

Protection des attaches aériennes

Copie à G 2046  
guerre-Divers  
Catégories et marques

EX.N.m.r<sup>3</sup>  
n° 964

1 SEPT 1941

NORD - TRAVAUX

Service Central

16 SEPT 1941

Rép <sup>m</sup> G	Pièces
N° 2005	2046

Monsieur le Directeur du Service  
Central des Approvisionnements,  
Commandes et Marchés.

Suite à la lettre 1754 M  
140.654.0 du 26 Août 1941 de M. le  
Directeur du Service Central du  
Mouvement vous demandant l'approvis-  
sionnement pour la Région du Nord  
de 20 housses spéciales en amiante  
avec pélerine pour appareils isolants  
"l'Oxymasque".

Ces housses seront à expédier  
par le fournisseur à l'adresse de  
M. POUSSIN, Inspecteur Divisionnaire  
Magasin Général de la Voie de  
Moulin-Neuf (Oise).

Le Directeur  
de l'Exploitation ,

Signé: DEGARDIN

S. N. C. F.  
REGION DU NORD  
Service de la Voie et des Bâtiments  
ATELIERS ET MAGASINS  
DE LA VOIE DU MOULIN-NEUF

C/341

le 21/11/41

E

Monsieur Wagner,

Nous vous retournons ci-joint  
la note 135 A 141 du 5/9/41 du  
S<sup>e</sup> du Matériel et de la Trachian  
en vous informant que les envois  
de chloreure de chaux ont été faits  
suivant les indications données  
au tableau transmis que nous  
conservons comme instructions.

L'Inspecteur Divisionnaire

Repondu le  
3-12-41  
Mme. Daramenier

GD

Société Nationale  
des  
Chemins de fer Français  
Région du Nord  
Service de  
Materiel et de Traction  
R.C. Seine 1764.83 B.N.

135 A 141

R.N° 23419

1.45<sup>1</sup>

23.308

du 29 août 1941.

SEPT 1941

3 man.

9/9

m. Wagner

RP

10/9

La Chapelle, le

AS

M.T.8

• 6 SEPT 1941

NORD - TRAVAUX

Service Central

Monsieur le Chef du Service

de la Voie et des Bâtiments,

Report

N° 9005 2057

Suite à la lettre EX.N.M.R. 829  
du 4 août 1941 de Monsieur le Directeur  
de l'Exploitation et à ma lettre R.  
23.308 du 29 août 1941.

Je suis avisé que seules les  
équipes mobiles doivent être dotées  
de matériel. En conséquence, le  
tableau joint à ma lettre précitée  
est à remplacer par celui joint à  
la présente.

L'Ingénieur en Chef,  
Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

25 OCT 1941 3411

MAGASIN GÉNÉRAL

MOULIN-NEUF  
Bureau-Central

25 OCT 1941

M. ....

24/10/41  
M. ....

S.N.C.F.  
Région du Nord  
EX.N.m. /  $r^3$  N° 10 / 2

M. Wagner

25 SEPT 1941

NORD - TRAVAUX  
Service des al  
29 SEPT 1941  
p<sup>m</sup> G | Pièce  
L 005 | 265

26 SEPT 1941  
Mr. Deinane

M. Wagner

2003

comme suite à ma lettre EX.N.m/r<sup>3</sup> N° 829 du 4 Août dernier, § C, en lui demandant de préparer à ma signature la réponse à faire à l'E.B.D. de Paris-Nord.

~~vous nous donnez~~ Le Directeur de l'Exploitation  
par lettre du 3-7-41  
à la Direction de l'Exploitation

M. Bazon

Aug 2

E.B.D. Paris-Nord  
37 Bby L 3 Bmasl

Caeruleus

a' classm

Paris, le 18/9/1941

## TRADUCTION (SNCF 956)

A la Région du Nord  
de la S.N.C.F.  
PARIS

Objet: Livraison de chlorure de chaux.

Lettre de la W.V.D. Paris 21 H L 2 Bmasl du 18.7.1941  
à la S.N.C.F.

Par lettre précitée, la S.N.C.F. a été chargée par la W.V.D. de l'expédition de chlorure de chaux pour pouvoir désinfecter le cas échéant les objets ou les planches souillées par des gaz de combat. Les gares qui doivent être munies de chlorure de chaux ont été déterminées par les U.A.B. en accord avec les Arrondissements.

La livraison n'a pas encore été effectuée dans ces gares car un stock de chlorure de chaux doit être constitué.

Nous vous prions à nouveau de procurer d'urgence et de répartir le chlorure de chaux et de communiquer à l'E.B.D. la suite donnée à cette affaire.

(s) Dr. Heineck.

Dest. : Région Nord  
Région Ouest  
Monsieur Camus  
Archives

E.B.D. Paris-Nord  
37 Bbv L 3 Bmasl

C. / W.

PARIS

NORD

Service Central

30 OCT 1941

A la Région du Nord	Bép. G	Pièce(s)
de la S.N.C.F.	N° 9005	2134
PARIS		

S.N.C.F. Région du Nord

28 OCT 1941

Division du Mouvement

....1...Annexe

TRADUCTION  
(SNCF 956)

S. N. Guerre  
Sub. N. Divers  
Protection des attaques Objet: Protection des installations ferroviaires

Fourniture de chlorure de chaux.

Référence: Lettre de l'E.B.D. 37 Bbv L 3 Bmasl du 18.9.41

Par la lettre précitée, les différentes Régions ont été chargées de fournir d'urgence du chlorure de chaux. L'E.B.D. devait être informée avant le 15.10 de ce qui avait été fait. Aucune réponse cependant ne nous est encore parvenue.

Nous vous demandons à nouveau de faire le nécessaire sans délai.

(s) WEYHER

29 OCT 1941

Mr. de la Région

Reçu réponse du 3-11-41  
à l. le Directeur

Dest: Région Nord (VB)  
Région Ouest  
Monsieur Camus  
Archives

30/10  
Mr. Wagner

Mr. Bayon

Wehrmachtverkehrsdirektion Paris  
Eisenbahnbetriebsdirektion Paris Nord

37 Bbv L 3 Bmasl

An die  
Regionen Nord und West der SNCF

- je besonders -

P a r i s

Betr: Eisenbahnluftschutz;  
Beschaffung von Chlorkalk.

Bezug: Schreiben der EBD 37 L 3 Bmasl vom 18.9.1941.

Mit obigem Schreiben wurden die Regionen mit der umgehenden Beschaffung von Chlorkalk beauftragt. Bis zum 15.10. sollte der EBD die Erledigung mitgeteilt werden. Eine Antwort ist aber bis jetzt noch nicht eingegangen. Es wird nunmehr um sofortige Erledigung gebeten.

ANNEXE

Paris, den 27.10.1941

Rue de Dunkerque, 18

Fernsprech-Anschl. TRU 56-96 TRAVAIL

NORD	
Service Central	
12 NOV 1941	
Rép. G	Pl. 100
N° 2005	2134

*unyhr*

*Fräulein*

Copie à M. Wagnon.

- M. Wagnon, pour le  
bien au commandant  
Copie à M. Roussel.

Le 23 NOV. 1941

E!  
Arle et Poff  
D. B. Lameur

..... 3. Annexes

V.B.N.V.

MINUTE

2

25 OCT 1941

Protecting of the attacks against  
Sub N° Pierre Divers

Sierte à notre transmission N. 829 du 6  
août 1941 de la Lettre du 26.7.41 de M. le directeur  
du Service central du mouvement.

p. 2003

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la  
liste des gares situées sur le territoire de la W.V.D. Dans  
une a été entreposée une réserve de chlore de chaux,  
en accord avec les autorités allemandes.

vous trouverez également la liste des produits  
neutralisants autres que le chlore de chaux qu'il  
serait nécessaire d'approvisionner, par l'intermédiaire  
de l'E. B. D., pour compléter la dotation des équipages  
de désinfection.

V.B. Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments,

AB

DD

FG

DR. B. D. D. B. D.

COPIE pour M. WAGNON.-

M. WARNIEZ pour le tenir au courant

M. ROUSSEL

27/10/41  
Guillaume

MFT

Octobre  
- 3 NOV. 1941

41

ANNEXE

DUPLEX  
Minute

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
- 4 NOV 1941	
Rép. G	Pièce

N° L. 5

2146

Monsieur le Directeur,

V.B.N. VF

Suite à votre transmission N. 829 du 4 août 1941 de la lettre du 28 juillet 1941 de M. le Directeur du Service Central du Mouvement.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la liste des gares situées sur le territoire de la W.V.D. Paris où a été entreposée une réserve de chlorure de chaux, en accord avec les Autorités Allemandes.

Vous trouverez également la liste des produits neutralisants autres que le chlorure de chaux qu'il serait nécessaire d'approvisionner, par l'intermédiaire de l'E.B.D., pour compléter la dotation des équipes de désinfection.

Votre bien dévoué,

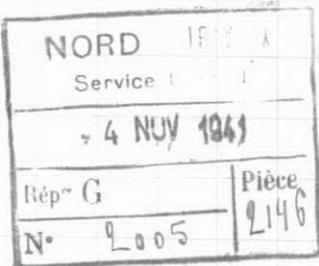
Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments

Signé: GUILLAUME

Monsieur le Directeur de l'Exploitation.-

Liste des gares dans lesquelles une réserve de charbons  
de chaussé a été constituée. ANNEXE

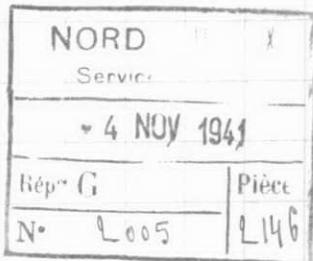
Designation des gars	quantité	observations
La Chapelle	200 K	
La Staine	200 K	
Erment	700 K	
Le Bourget	100 K	
Creil	700 K	
Crépy en Valois	100 K	
Beauvais	700 K	
Amiens	100 K	
Longueau	700 K	
St Roch	50 K	
Héberville	50 K	
Le Tréport	100 K	
Montdidier	50 K	
Chaulnes	100 K	
Blancourt	100 K	
Serqueux	300 "	
St just en chausse	50 K	
Compiègne	100 K	
Sissonne	100 K	



— Liste des produits neutralisants à approvisionner. —

ANNEXE

Designation des produits	quantité	observation
Hyposulfite de soude	600 K	
Eau de javel	200 l.	
Carbonate de soude	1000 K	
Sel marin	1400 K	
Savon noir	300 K	
Savon ordinaire	125. K	
Héliantine	1 K	
Rouge congo	3 K	



7  
COPIE à M. le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS comme suite  
n. 2146 Comme suite à sa lettre VB N.v.r du 3 Novembre 1941.

10 NOVE 1941 E

Je demande à l'E.B.D. d'adresser directement au Service M.T. les produits nécessaires pour compléter la dotation des 66 équipes mobiles de désinfection appartenant à ce Service.

Le Directeur de l'Exploitation,

*Cambournac* ....? Annexes

NORD TRAVAUX	
Service Central	
12 NOV 1941	
Rép. G	Pièce.
N° 2005	2158

2  
PIÈCES JOINTES

N° 2  
Sub N° 2  
Protector of the attaques aériennes

Le Directeur de l'Exploitation  
à Eisenbahn-Betriebs-Direktion  
PARIS-NORD

EX.N.N.R<sup>3</sup> N° 2117

Suite à la lettre 31 HL 2 Bmasle du 18 juillet 1941 de la W.V.D. de PARIS à la S.N.C.F., relative à l'approvisionnement de chlorure de chaux dans certains centres et à votre transmission 37 Bb V L 3 Bmasl du 18 septembre se rapportant à la même affaire.

11 NOV 1941  
Mr. Demant *Wag*

Je vous donne ci-jointe la liste des gares situées sur le territoire de l'E.B.D. PARIS-NORD où une réserve de chlorure de chaux a été entreposée en accord avec vos Services.

D'autre part, mes Services éprouvant de sérieuses difficultés pour approvisionner les produits désinfectants autres que le chlorure de chaux, je vous adresse, conformément aux indications qui m'ont été données par le Service Central du Mouvement d'accord avec la W.V.D. de PARIS (Conférence du 27 mai 1941), une liste des produits qu'il serait nécessaire de recevoir par votre intermédiaire pour compléter la dotation des équipes de désinfection.

Ces produits seraient à livrer, le cas échéant, au magasin général du Service Matériel et Traction, 78, rue des Poissonniers à PARIS (XVIII<sup>e</sup>).

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : CAMBOURNAC

M. Bayon

My 15/11

M. Lurhens

13/11

a classer

5

opéra 2

6.11.1941

## ANNEXE

LISTE DES GARES DANS LESQUELLES UNE RESERVE  
DE CHLORURE DE CHAUX  
A ETE CONSTITUEE.

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
29 NOV 1941	
Rép <sup>re</sup> G	Pièce
N° L005	2158

Désignation des gares	Quantités	Observations
La Chapelle	200 k	
La Plaine	200 k	
Ermont	100 k	
Le Bourget	100 k	
Creil	100 k	
Crépy-en-Valois	100 k	
Beauvais	100 k	
Amiens	100 k	
Longueau	100 k	
St-Roch	50 k	
Abbeville	50 k	
Le Tréport	100 k	
Montdidier	50 k	
Chaulnes	100 k	
Abancourt	100 k	
Serqueux	300 k	
St-Just-en-Chaussée	50 k	
Compiègne	100 k	
Soissons	100 k	

6.11.1941

20

## ANNEXE

LISTE DES PRODUITS NEUTRALISANTS A APPROVISIONNER  
 POUR COMPLETER LA DOTATION DES EQUIPES DE DESINFECTION 1941

NORD TRAVAUX	
Service Défense	
Rép <sup>re</sup> G	Pièce
N° L005	1158

Désignation des produits	Quantités	Observations
Hyposulfite de soude	600 k	
Eau de Javel	200 l	
Carbonate de soude	1.000 k	
Sel marin	1.400 k	
Savon noir	300 k	
Savon ordinaire	125 k	
Héliantine	1 k	
Rouge Congo	3 k	

S.N.C.F.

Région du Nord

Exploitation

EX.N.m.r.3 N°2138

France

Divers

Prototypy et les attaques aériennes

1. Annexe

Paris, le

17 NOVE 1941

## COPIE TRANSMISE

à Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BÂTIMENTS.

en lui demandant de m'adresser, sous la forme  
le relevé des dépenses effectuées :

17 NOV 1941

n. semain

AM

1°- en 1939 et du 1er Janvier au 30 Juin 1940;

2°- du 1er Juillet 1940 au 30 Juin 1941,

NORD  
du modèle donné,  
Serv.

20 NOV 1941

Rép. G

N. 2005

Pierre  
2169pour l'acquisition de vêtements spéciaux, ingrédients et outillage  
pour la défense passive.PIÈCES  
JOINTESM. Joannat  
du Rousset

ref

COMPTAINE	
B	
20 NOV 1941	
B. NORD	

A. Brinard  
y

Le Directeur de l'Exploitation,

Aubury

8 Novembre 1941.

S.N.C.F.

Service Central  
des  
Installations Fixes

Défense Passive

Dépenses pour  
vêtements spéciaux  
et outillageN° Vat / CM IB  
436Monsieur le Directeur  
de l'Exploitation de la Région  
du NORDLa Direction de la Défense passive paraît disposée à rembourser  
à la S.N.C.F. les dépenses qu'elle a effectuées en 1939, 1940 et  
1941, au titre de la Défense passive.En conséquence et afin de me permettre de demander le rembour-  
sement de l'intégralité de ces dépenses, je vous prie de vouloir  
bien m'indiquer, au moyen d'un état du modèle ci-joint, les dépenses  
engagées par votre Région pour l'acquisition en 1939, 1940 et 1941  
de vêtements spéciaux, ingrédients et outillage pour la défense pas-  
sive.Ces renseignements sont destinés à compléter ceux que vous  
m'avez fournis au sujet des dépenses déjà faites pour l'occultation  
des signaux et le camouflage des lumières.

Le Directeur,

s. PORCHEZ.

Répondu le

13-12-41

DRAZER

Dans la colonne observations on devra indiquer :

- les dates de demandes de crédits et le N° des bordereaux s'il s'est agi de demandes directes à la défense passive;
  - les dates des présentations des décomptes et le N° des bordereaux s'il s'est agi de présentations directes à la défense passive;
  - dans les 2 cas, préciser s'il n'y avait bien dans les demandes de crédits que des affaires relevant de la défense passive.
-

## ANNEXE

NORD - TRAUX  
Service Central

15 DEC 1941

Rép<sup>o</sup> G  
N° 9005 | Pièce  
9169

**TOTAL GENERAL...**

Copie à M. Wagner

B

23 DÉC. 1941

Le 24 Novembre 1941

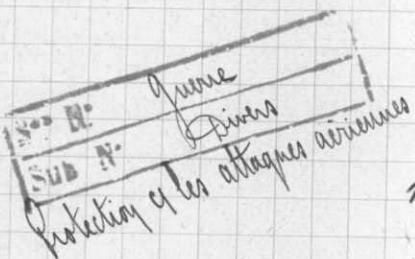
A. P. Callet

E

Le chef du Service de la Santé et les Bâtiments  
a écrit le chef du Service du Matériel et de la Fraction

V. B. N. V.

MINUTE



2045 1410572

Scrite à nos lettres N° 23.308 du 28 Novembre

1941 et N° 23.479 du 6 Septembre 1941 par lesquelles  
vous m'avez fait connaître le besoin de votre Service  
en chlore de chaux pour compléter la dotation des  
équipes de désinfection et pour constituer une réserve  
tout certain déjoué et ateliers.

J'ai l'honneur de vous informer que le  
magasin de Moulin-Neuf a expédié aux destinia-  
taires indiqués dans votre lettre du 6-9-41 la  
quantité de chlore de chaux demandée.

ABM

D G

9/11 7/11

27 NOV 1941

Copie à M. Wagner.  
Copie à M. Leroux pour  
le terme au courant.

1/2  
Le 26 Décembre 1941

- 3 DEC 1941

NORD TRAVAUX

Service TRAV

Rép. G	Pièce
N° 9005	2184

V.B.N.V.P

guerre

divers

protection des attaques aériennes

p. 2043 Suite à notre transmission N. 966  
du 1<sup>er</sup> Septembre 1941 de la copie de la  
lettre du 26 Novembre 1941 de M. le directeur  
du Service Central du mouvement à M. le directeur  
du Service Central des approvisionnements,  
commandes et marchés relative à la livrai-  
son à la Région Nord de 20 housses  
spéciales en amianto avec pétarade pour  
appareils volants oxymanqué.

j'ai l'honneur de vous faire connaître  
que le magasin de Moulin, neuf a reçu  
ces 20 housses en provenance de la Société  
l'oxydrique Française.

Attesté

8/12

28 NOV 1941

PARIS, le 13

DEC 1941

Copie à Monsieur ROUSSEL

1. Juine  
2. Divers  
3. Protection et les attaques aérienne

V.B./N sc Bi

Défense passive  
Acquisition de  
vêtements spéciaux  
ingrédients et  
outillage

-2-

2169  
P. Comme suite à la note E X N n° 3  
N° 2138 du 17 Novembre dernier, veuillez  
trouver, ci-annexé, en double exemplaire,  
le relevé des dépenses faites, d'une part,  
en 1939 et pendant le 1er semestre 1940,  
d'autre part, du 1er Juillet 1940 au  
30 Juin 1941, pour l'acquisition de  
vêtements spéciaux, ingrédients et  
outillage pour la défense passive.

Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments

RL

MR

7  
E  
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

LE DIRECTEUR  
DE  
L'EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

Le 27 DECE 1941 19

*Guerre  
Divers  
Marketing et les attaques aériennes*

Monsieur le Chef du Service de la VOIE

et des BÂTIMENTS.

29 DEC 1941

Rép <sup>re</sup> G	Pièce
N° 2005	2112

EX. N. m. r<sup>3</sup> N° 2336 Je vous adresse ci-jointe la liste  
du matériel nécessaire pour compléter  
la dotation des équipes mobiles de  
désinfection.



27 DEC 1941

M. Demant

Je vous demande de me faire con-  
naître rapidement quel est parmi ce  
matériel celui qu'il vous est possible  
de livrer sans difficulté au Service du  
Matériel et de la Traction de façon à  
ne signaler au Service Central des  
Installations Fixes que le matériel qu'il  
est impossible actuellement de se pro-  
curer.

Le Directeur de l'Exploitation,

Comme à M. Wagner.

18/1/42

13 JAN. 1942

Document

NORD TRIMONT	
Service	
19 JANV 13	
Rep. G	Pièce
N° 10	2162

MINUTE

V.B.N.V.

Monseigneur  
Père  
Père  
M. Wagner ministre

Reponse à votre note L. N. 2336  
du 27 Décembre dernier relative au matériel  
nécessaire pour compléter la dotation de  
l'équipement mobile de désinfection du Service  
du matériel et de la fraction.

9 JANV 1942 - 1 -  
j'ai l'honneur de vous retourner  
ci-joint l'état du matériel manquant  
annexé à votre note précitée sur lequel  
j'ai souligné en rouge le matériel  
disponible des Magasins de M.N.  
et que d'est possible de mettre à la disposition du  
Service du matériel et de la fraction.

V.B.P.

MM / M

D / M

DR. B. S. B. R.



La Chapelle, le

- 1 AVR 1942

AS

Guerre  
- Divers -  
Protection contre les  
attaques aériennes.

Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments,

★ 15 AVR 1942  
MAGASIN G

15 - 2 AVR. 1942  
9 place  
10 3368

135 A 141

## Matériel pour équipes mobiles de désinfection du Service Matériel et Traction.

B. N° 21210

Suite à la transmission EX.N.m.r.3 N° 127 du 24 janvier 1942 de M. le Directeur, de votre lettre VB.N/vr du 17 du même mois. Je vous serais obligé de vouloir bien faire effectuer les expéditions suivantes : Appareils oxymasques complets :

- 1 - AVR 1942

AVR 15  
Mr. Schmalz

- 1 appareil à l'Atelier des Voitures & Wagons de CALAIS  
- 1 ----- d° ----- ARRAS  
- 1 ----- d° ----- SOMAIN  
- 1 ----- d° ----- TOURCOING  
- 1 ----- d° ----- VALENCIENNES  
- 2 cagoules à l'Atelier des Voitures & Wagons du LANDY

### Pelles ordinaires emmanchées :

M. Marin

- 4	pelles à l'Atelier des Voitures et Wagons d'ARRAS
- 6	d° BETHUNE
- 5	d° BOULOGNE
- 2	d° BOURGET
- 2	d° CALAIS
- 2	d° LANDY
- 2	d° LAON
- 6	d° LENS
- 6	d° LILLE-DELIVRANCE
- 6	d° SOMAIN
- 6	d° VALENCIENNES

Pétrole (en récipient de 5 litres)

5 litres à l'Atelier des Voitures et Wagons de SOMAIN  
----- d° ----- LENS  
----- d° ----- TERGNIER  
----- d° ----- TOURCOING  
----- d° ----- VALENCIENNES

### Charges pour extincteurs

- 10 à l'Atelier des Voitures et Wagons d'ARRAS  
- 10 ----- d° ----- BETHUNE  
- 6 ----- d° ----- BOULOGNE

En retour à Monsieur Wagner

en l'avisant que toutes les expéditions sont faites comme demandé.  
En ce qui concerne le pétrole il y aura lieu d'inviter les Ateliers  
intéressés à le demander à Longueau ; nous avons fourni à chacun  
1 bidon à pétrole de 5 litres.

M. Bell a été avion  
par téléphone le  
2-6-62

M.N. le 28/5/42  
L'Inspecteur Divisionnaire

Ja clason

Charges pour extincteurs (suite)

- 10	à l'Atelier des Voitures et Wagons de CALAIS
- 10	d° DUNKERQUE
- 10	d° HAZEBROUCK
- 8	d° HELLEMES
- 28	d° LANDY
- 10	d° LAON
- 10	d° LENS
- 10	d° LILLE - DELIVRANCE
- 10	d° SOMAIN
- 10	d° TOURCOING
- 10	d° VALENCIENNES
- 3	au dépôt de CREPY

Les feuilles expédition devront préciser que ce matériel est destiné aux équipes mobiles de désinfection.

Les vestes spéciales de protection avec capuchon ne peuvent être d'aucune utilité, le déficit existant en vestes sans capuchon, spécialement destinées à être portées avec les appareils oxymasques, munis eux-mêmes d'une cagoule.

L'Ingénieur en Chef,  
Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

*Walt*

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

Le Directeur

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque

PARIS - X

Tél. : TRUDAINE

99 40, 99-41, 99-42, 99-43

Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

EX.N.m/r.3 N° 539

Il m'a été indiqué que la W.V.D. de PARIS pourrait demander qu'un exercice de Défense Passive fût effectué sur la Région.

Cet exercice devant, le cas échéant, intéresser tous les Services (gare, dépôt et ateliers) et comporter la mise sur pied et l'utilisation :

1<sup>o</sup> - des équipes locales de guet et de lutte contre le feu,

2<sup>o</sup> - des équipes de secours (sauvetage, déblaiement, incendie, réparations et relève des blessés,

3<sup>o</sup> - des équipes de désinfection,

Je vous demande de vouloir bien faire vérifier que le personnel de ces diverses équipes est parfaitement éduqué sur les dispositions à prendre pour effectuer la mission qui lui est confiée et de me rendre compte du résultat de cette vérification.

18 MAI 1942  
Le demandeur

P. le Directeur,  
Le Chef du Service de l'Exploitation,

Lefèvre - Wagnon

m. Barre

Alouey

21/5.

Raymond  
M. Gerland

Monique

Le 27.5.42  
R. M.

V. B. N. V. R.

MINUTE

Copie à M. M.

Guérin - Dilla - Hardy -  
de de Chaumont - Ligrest - Wagnier

avec priere de faire proceder aux verifications  
demanded ci-dessus et me rendre compte  
du resultat -

Copie à M. Wagner (avec l'annotation)

Copie à M. Léonard avec le message  
avec priere de faire proceder à la verification  
demanded pour ce qui concerne l'église de  
lutté contre l'influence des derniers Révolutionnaires  
et me rendre compte du resultat.

AB. M

Repondre le  
12-8-42 à  
M. le Directeur

OUVRE

S.N.C.F.

Service central des  
INSTALLATIONS FIXES

...1. Annexe

Défense passive

Equipes spécialisées

Vtv 7.7.42/231

Sur R. juillet  
Protection des attaques aériennes

- 7 JUIL. 1942

Monsieur le Directeur du Service  
Service central du MOUVEMENT

10 JUIL 1942

Rép <sup>re</sup> G	Pièce
N° 10	1509

Je suis avisé que, par lettre 4<sup>e</sup> D<sup>on</sup> 2855 M 690 O du 19 Mai 1942, vous avez demandé aux Directeurs des Régions de vous adresser certains renseignements réclamés par la W.V.D.

Or, parmi ces renseignements figurent le nombre et l'emplacement des "équipes mobiles pour la réparation des voies".

J'attire votre attention sur ce que le terme "équipe mobile" est inexact.

En effet, lors des événements de Juin 1940, les équipes mobiles se sont dissoutes d'elles-mêmes et nous ne les avons pas reconstituées, l'expérience nous ayant montré qu'en fait, elles ne répondaient pas à un besoin réel. La W.V.D. de PARIS nous a demandé par la suite, parmi les mesures à prendre pour parer aux destructions, de prévoir la mise en œuvre d'équipes de district, ce qui est aisément du fait même de l'organisation de nos districts en brigades.

Il serait donc inexact de faire encore mention d'équipes mobiles au sens primitif du mot.

Même attitude a été prise dans le ressort de la H.V.D. Bruxelles.

Je précise ce point à toutes les Régions, afin d'éviter toute confusion dans les réponses qui vous seront adressées.

Signé: LEMAIRE

- 7 JUIL. 1942

Copie à Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments  
REGION du NORD.

8 JUIL 1942

M. Demant

à titre d'information.

Pour le Directeur du Service,  
le Directeur adjoint

CLASSÉ

Copie à Dr Expl.  
(toutes Régions)

M. Bayon

11/2

1. note  
a classé  
3

S.N.C.F.Service central des  
INSTALLATIONS FIXES

ANNEXE

Défense passive

Equipes spécialisées

Vtv H. over 1/231

10

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
13 JUIL 1942	
Rép <sup>re</sup> G	Pièce
N° 10	9509

SECRETARIAT DE LA DIRECTION  
7 JUIL 1942

REGION NORD	
8 JUIL 1942	
Dossier N° 744	Pièce N° 43

Monsieur le Directeur du  
Service central du MOUVEMENT,

Je suis avisé que, par lettre 4<sup>e</sup> D<sup>on</sup> 2855 M 140 690 0 du 19 Mai 1942, vous avez demandé aux Directeurs de Régions de vous adresser certains renseignements réclamés par la W.V.D.

Or, parmi ces renseignements figurent le nombre et l'emplacement des "équipes mobiles pour la réparation des voies".

J'attire votre attention sur ce que le terme "équipe mobile" est inexact.

En effet, lors des événements de Juin 1940, les équipes mobiles se sont dissoutes d'elles-mêmes et nous ne les avons pas reconstituées, l'expérience nous ayant montré qu'en fait, elles ne répondraient pas à un besoin réel. La W.V.D. de PARIS nous a demandé, par la suite, parmi les mesures à prendre pour parer aux destructions, de prévoir la mise en œuvre d'équipes de district, ce qui est aisé du fait même de l'organisation de nos districts en brigades.

Il serait donc inexact de faire encore mention d'équipes mobiles au sens primitif du mot.

Même attitude a été prise dans le ressort de la H.V.D. Bruxelles.

Je précise ce point à toutes les Régions, afin d'éviter toute confusion dans les réponses qui vous seront adressées.

Pour le Directeur du Service,

Le Directeur, Adjoint

Signé: LEMAIRE

1 MER - 8 JUIL 1942

7 JUIL 1942

Copie à Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la REGION du NORD,

à titre d'information.

Pour le Directeur du Service,

Le Directeur, Adjoint

Leumery

Copie à V.B. (toutes Régions)

9 JUIL 1942  
M. Wagner

M. Wagner

M. Wagner

Copyie à M. Wagner

17 juillet 1942  
Sous R. 21 JUIL 1942  
Protéger les attaques aériennes  
v. 3 N° 10  
MINUTE

EM  
Le 17 juillet 1942  
H. Wagner  
21 JUIL 1942  
Rép. G. Pièce  
N° 10 9517

l'heureux marier

Inspecteur Divisionnaire chargé  
de l'appareil militaire.

3. Section du mouvement

~~1396~~ suite à la Note Ex n° 436 du  
17 avril 1942 de M. le Directeur de  
l'exploitation relative aux rectifications  
à apporter à la Note Régionale "Livre  
spécial Serie D P/2 . A 2 du 13 Septembre  
1938 - Tableau II concernant les sièges  
et les rayons d'action des équipages mobiles  
à disposition -

je vous informe que le nécessaire a  
été fait sur les exemplaires de la Note  
régionale précitée encore en possession des  
intervis.

WASSER

MM

5  
idem

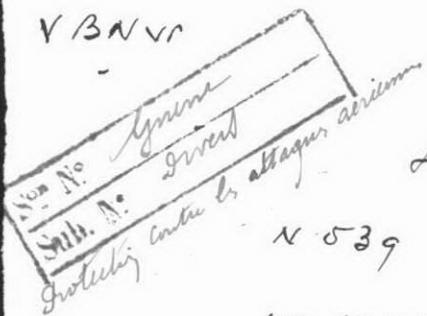
Copie à M. Wagnon.

Le 17 AOÛT 1942

H. Wagnon

MINUTE

V.B.N.V.R.



Monsieur le

NORD - TRAVAUX

Service Central

Directeur

18. 8. 42

Rep. G

PIèces

N. 10

2/46

Réponse à votre lettre Ex. N. n 3

N 539 du 15 mai 1942 relative à  
un exercice de défense passive qui  
pourrait être demandé par la W.V.D  
Dant.

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que les vérifications effectuées dans les  
équipes spécialisées du Service de la Forêt et  
des Bâtiments ont permis de constater  
que le personnel est parfaitement éduqué  
sur les dispositions à prendre pour effectuer  
la mission qui lui est confiée.

V.B.D.

CLASSÉ

INFO

8

7 AOÛT 1942



Service Central Guerre  
des Subs. Divers  
Installations Fixes Protection  
Contre les attaques aériennes

Boîtes de secours et  
moyens de désinfection

NORD	
S.	
19 NOV. 1942	
Rep. C	Pièce
N° 10	2662

Monsieur le Directeur  
du Service des Approvisionnements

Vst DP 0/B

914

Par lettre 3446 M 140 682-3 du 10 novembre 1942, le Service Central du Mouvement vous a demandé d'approvisionner les régions en boîtes de crème anti-gaz pour leur permettre de compléter la dotation des équipes spécialisées de défense passive.

Mon Service étant chargé de la centralisation des crédits de défense passive, je vous prierai de bien vouloir me faire connaître le plus rapidement possible le montant des dépenses à engager pour cet approvisionnement, pour me permettre de demander le crédit correspondant.

Signé: LEMAIRE

17 NOV. 1942

Copie pour Monsieur le Directeur du Service Central du MOUVEMENT comme suite à sa transmission n° 3446 M 141 682-3 du 10 novembre 1942.

Signé: LEMAIRE 17 NOV. 1942

Copie pour Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments des Régions Est - Nord - Ouest - Sud-Ouest et Sud-Est - à titre d'information.

Pour le Directeur du Service,

Le Directeur, Adjoint

18 NOV. 1942

Le demandeur

19/11 Mr. Wagner

Copie à VD (toutes Régions) et à M.

17 NOV. 1942

Mr. Mayn

Mr. 20/11 Mr. Guérin

18 NOV. 1942

à classer

COMMISSION CENTRALE  
DES CHEMINS DE FER

BORDEREAU D'ENVOI

Délégation Technique  
S.N.C.F.  
à VICHY

Bureau Central de Liaison

N° 3709  
4.33.51

DT/CT

son guerre  
Doris  
protection  
attaques contre les à  
aériennes

Monsieur le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments de la Région du NORD  
à PARIS

Vichy, le 20 Novembre 1942

Vu et transmis à Monsieur Piffetot, qui  
l'affaire concerne et qui a déjà préparé la  
lettre du 29 juillet 1942 à M. Brody relative à la même affaire

## Le Chef de la Subdivision des Etudes de la Voie

15 décembre 1912 / Mmein l'ingénieur en chef

1. A joint project of regions  
3 sub 6 Fev 1943 6/12/1943

Recette pour M. Pellerin  
Copie à M. Saint Aubin pour avis  
Rouen 2... 2 annexes

St 15/2

17 FÉV. 1943

Minute

Minutier

18 FÉV. 1943

Le Chef des Services de la  
Gendarmerie et des Chasseurs à pied  
de la Région Nord

Le Chef des Services de la  
Gendarmerie et des Chasseurs à pied  
de la Région Nord

No 3729 DT/DT  
4-23.51

Prochain contre les  
attaques aériennes

à Montrouge le Chef de la  
Délégation Technique SNCF  
à la Commission Centrale des Chemins de fer

VAN 40 - 4398

Fourniture de  
câble de campagne

10 FÉV. 1943

Suite à votre transmission référencée  
ci-dessus du 20 novembre relative à la  
fourniture de câble de campagne aux  
équipes mobiles de réparations, je vous  
répondre → ci-joint se trouve transmis par l'Etat Major  
de l'Armée des terrains n° 86.4.3, ~~à la~~ y suivant comme  
demandé, les copies des factures de l'A.C.O. 114 qui  
a fourni la quantité de câble, nomi:  
pallets n° 1061720 du 26 septembre 1939

n° 109435	du	26 septembre 1939
n° 109478	du	3 octobre 1939
n° 109498 bis	du	12 octobre 1939
n° 109494	du	12 octobre 1939
n° 1001545 bis	du	27 juillet 1940 (renouvelé par)

Il a été livré par l'Acmonie 500 kilos  
de câble, sur lesquels 183.866 mètres ont  
été fournis aux équipes mobiles. Le  
reste, soit 316.134 mètres, a été utilisé  
pour les besoins de la Région Nord

M. DEMEAUX a signé  
l'expédition

N° 82  
M

J. M

H. P. SER

DUPLICATÉ POUR M. PEFFERKORN  
Copie à MM. SAINT-AUBIN, pour avis  
ROUSSEL, pour avis

DUPLICATÉ  
DE LA  
MINUTE

✓ fait 15/2  
ANNEXE

IV

NORD		DEMAUX
Rép. G		
11.0.043	Pièce	
Rép. G	N° 6002 280e	

17 FÉV 1943

✓ à l'avenir

3709 DT/CT  
4.35.51

VB. N. d1. 40-4298

Fourniture de câble  
de campagne

✓ L'Ingénieur en Chef, Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments,

à Monsieur le Chef de la Délégation Technique S.N.C.F.  
à la Commission Centrale des Chemins de fer

Suite à votre transmission référence ci-contre du 20 novembre  
relative à la fourniture de câble de campagne aux équipes mobiles de  
réparations, je vous retourne ci-joint le dossier transmis par l'Etat-  
Major de l'Armée sous bordereau n° 86. 4.B., en y joignant, comme  
demandé, les copies des factures de l'A.C.O.M.E. qui a assuré la  
fourniture de câble, savoir :

1 dossier

Factures n° 1 001 520	du 26 septembre 1939
n° 109 435	du 26 septembre 1939
n° 109 478	du 3 octobre 1939
n° 109 493 <sup>bis</sup>	du 12 octobre 1939
n° 109 494	du 12 octobre 1939
n° 1 001 545 <sup>bis</sup>	du 20 janvier 1940 (revision des prix)

Il a été livré par l'A.C.O.M.E. 500 Km de câble, sur lesquels  
183 866 mètres ont été fournis aux équipes mobiles. Le reste, soit  
316 134 mètres, a été utilisé pour les besoins de la Région Nord.

Signé: DEMAUX

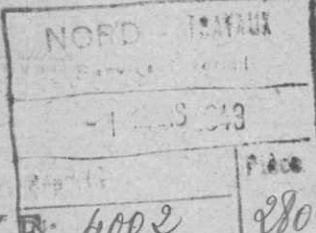
3 ~~Janvier~~ 1943  
St-Ouen le 26 Janvier 1943

ATELIERS MAGASINS  
des S. E. S.  
ST-OUEN-LES-DOCKS

V. B. N/dl 40

-:-:-

ANNEXE 1002 2802



Monsieur PEFFERKORN,

*M. Fr*  
*répondre rapide*  
*gj*  
Suite à votre lettre référence  
rappelée ci-contre.

---

La fourniture de câble de campagne aux Equipes Mobiles de réparation, a été prélevée sur les livraisons de l'A.C.O.M.E. au titre de la commande YC 67/01 du Service des Achats Généraux Communs (Nord 55703).

Nous avons reçu 500 Km de câble et après expédition de 183 km 866 aux équipes mobiles, il est resté 316 km 134 pour les besoins de la Région.

Les prix unitaires de 1,80 - 1,90 - 2 frs le m.l., appliqués lors de la facturation sur B.I., sont la conséquence de l'arrondissement des prix au décime, inférieur ou supérieur, selon la balance de notre contrôle des différences, prescrit pour les Entrées en Magasin. Le prix moyen ressort à 1.846 frs le km.

Je vous prie de vouloir bien trouver, ci-jointes, 6 copies des factures relatives à cette fourniture par l'A.C.O.M.E.

L'INSPECTEUR

*Chauzy*

Copie à Mr. Roussel

Suite à un avis du 9.3.43  
à Mr. Wagner  
Décalque à la main

Paris, 27 MARS 1943

Annexe à l'ordre 22 MARS 1943

WB/frag

guerre  
guers

à Mr. le chef du Service de l'exploitation

Le chef du Service de la voie et du chemin de fer

24 MARS 1943

a

H002 2880

Défense passive

approvisionnement  
et répartition de chlorure  
de chaux.

Opérations contre  
les attaques aériennes

Suite à une lettre 31 HL 2 Bmaste de la W. V. D de Paris du 18 juillet 1941 relative à l'approvisionnement de chlorure de chaux ~~pour~~ certaines gares et pour en munir les équipes spécialisées de secours et de désinfection ainsi que certaines gares importantes, le Directeur du Service Central du mouvement a indiqué dans sa lettre n° 626 M 140-632-3 du 26 juillet 1941, transmise sous la référence Ex. N.M/2.3 n° 829 du 4 août 1941, que les dépenses correspondantes étaient à "imputer au titre des prestations et travaux faits à la demande de l'Autorité d'occupation".

Je vous serais obligé de vous voir bien me confirmer que ces dépenses engagées par la Défense passive sont à facturer

à la Direction de la Défense passive et ne doivent pas faire l'objet de mensures de prestations, pour remboursement par les

M. DEMEAUX a signé

l'expédition

Autorité Alliée. ~~31 mars 1943~~  
~~16 mars 1943~~  
~~17 mars 1943~~  
~~18 mars 1943~~  
~~19 mars 1943~~  
~~20 mars 1943~~  
~~21 mars 1943~~  
~~22 mars 1943~~

19 MARS 1943

DECALQUE à M. MERCK

Copie à MM. ROUSSEL, suite à sa note go (B<sup>1</sup>) du 9 Mars 1943  
WAGNON

ANNEXE

16/9/3  
F-  
NY

PARIS, 1<sup>er</sup> MARS 1943

Duplicata  
Minute

M. E. V.

Défense passive

Apprévisionnement et  
répartition de  
chloreure de chaux.

✓ Le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments,

à Monsieur le Chef du Service  
de l'Exploitation.

PARIS, 1<sup>er</sup> MARS 1943

NORD	SUD
S. 1000	S. 1000
27 MARS 1943	
Rép. G	Fête
N° 4008	2880

Suite à une lettre 31 HL 2 Banque de la R.V.D. de Paris du 18 juillet 1941 relative à l'apprévisionnement du chloreure de chaux pour en assurer les équipes spécialisées de secours et de désinfection ainsi que certaines gares importantes, M. le Directeur du Service Central du Mouvement a indiqué dans sa lettre n° 626<sup>1</sup> 140-632-3 du 26 juillet 1941, transmise sous la référence R.R. R. R/r 3 n° 829 du 4 août 1941, que les dépenses correspondantes étaient à imputer "au titre des prestations et travaux faits à la demande de l'Autorité d'occupation".

Je vous serais obligé de vouloir bien me confirmer que ces dépenses, engagées pour la défense passive, sont à rembourser par l'Etat français, et, par suite, à facturer à la Direction de la Défense passive et ne doivent pas faire l'objet de réclamations de prestation, pour remboursement par les autorités allemandes.

Signé: DEMAUX

S.N.C.F.

Région du Nord

LE DIRECTEUR

Sub. N°

Guerre  
Guerre

Protection contre les attaques aériennes

PARIS, le 27 MARS 1943

84009

NORD	
- 1 AVR 1943	
la VOIE	2890
N° 4002	

N. N. M. 3 1° 1622

Monsieur le Chef du Service de

et des BATIMENTS,

10 MARS 1943

me demain

(M. Wagner)

M. Bayon

Avril 2/4

VB. N. 12

du tout  
Copie à M. Wagner

Copie à M. Guérin

Elle

Hardy

Delhaye

Hareloucq

Pour prendre note de ces changements

et faire rectifier les exemplaires, supprimer : Compiègne à Rethondes inclus,

de la Note Régionale du 13.9.1938 Compiègne à Ressons-sur-Matz inclus,

en possession de l'entité.

Ensuite rendre compte du nécessaire fait

5-4-43

b) en regard de Crépy-en-Valois :

remplacer : Crépy à Margival

par : Crépy à Vierzy inclus

supprimer : Soissons à Rethondes exclu.

OK HASSER

...

Page 6 - en regard de Lille-Délivrance

remplacer : Lille Porte d'Arras inclus à Bon inclus  
par : Lille Porte d'Arras inclus à La Bassée-Violaines  
exclu.

Page 8 - en regard de Tergnier :

remplacer : Tergnier inclus à Compiègne exclu  
par : Tergnier inclus à Compiègne inclus  
~~ajouter~~ : Compiègne exclu à Scissens et Margival inclus et  
au garage de Léchelle  
Compiègne exclu à Ressons-sur-Matz inclus  
Compiègne exclu à Estrées-St-Denis exclu.

Je vous demande de faire prendre note de ces changements par les  
Etablissements intéressés et de faire rectifier à la main tous les  
exemplaires du Tableau II de la Note Régionale précitée distribués  
à l'intérieur de votre service.

*G<sup>2</sup>* Le Directeur,

Le Chef du Service de l'Exploitation,

*leifandy*

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

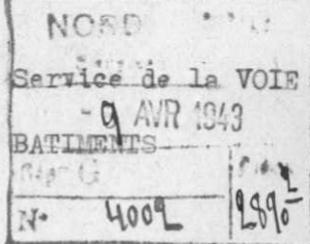
EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

Guerre

Divers

Protection contre les attaques aériennes

Le 27 MARS 1943<sup>19</sup>Monsieur le Chef du Service de la VOIE  
et des BATIMENTS

EX.N. m/r.3 N° 831

VR: V.B.N.vg.

29 MARS 1943  
M. le Directeur du Service Central du Mouvement.

Suite à votre lettre du 22 courant, référence ci-contre, relative à l'imputation des dépenses engagées pour approvisionner le chlorure de chaux nécessaire à la Région, conformément aux prescriptions de la lettre 1626 M 140.682.3 du 26 Juillet 1941 de M. le Directeur du Service Central du Mouvement.

Des renseignements fournis par ce Service, il résulte que seule la dépense correspondant à la dotation des équipes spécialisées est à rembourser par l'Etat français et, par suite, à facturer à la Direction de la Défense Passive, celle relative à la constitution d'une réserve de chlorure de chaux dans certaines gares désignées par l'E.B.D. de Paris-Nord devant, par contre, faire l'objet de mémoires au titre des prestations et travaux faits à la demande de l'Autorité d'occupation.

663 - S.C.I.P. Paris - Mod. E 932 4 - 10-40  
44.074 - 26827

VB.N.vg

21/3.

Le Chef du Service de l'Exploitation,

1- Copié à M. Ronssel  
2- Envoyé à sa note 9c(8i) du 9.3.43  
copié en retour  
Copié à M. March  
- à M. Wagner

Flamme  
Sayz  
5/4/43 Flamme

Flamme  
Sayz  
5/4/43 Flamme